

Recensement de la population du jeudi 19 janvier au samedi 25 février

Les communes de plus de 10 000 habitants comme Saint-Brevin-les-Pins font l'objet d'un recensement effectué par la Mairie et l'Insee. Il porte sur un échantillon de 8 % de la population.

Si vous êtes concerné(e), un agent recenseur se rendra à votre domicile à partir du 19 janvier. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du Maire.

Voici le nom des agents recenseurs pour la commune de Saint-Brevin-les-Pins :

- Valérie GUITTENY ;
- Estelle ARDOIS-BIGAUD ;
- Bernard ACOULON.

Deux possibilités pour se faire recenser :

Il est possible de répondre au questionnaire soit en utilisant la version papier, soit en répondant par Internet :

- Si vous souhaitez utiliser le questionnaire papier, remplissez le lisiblement. L'agent recenseur peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite le récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également le déposer ou l'envoyer à la mairie.

- Si vous choisissez de répondre par Internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

+ d'infos : www.saint-brevin.fr ou www.le-recensement-et-moi.fr

> Les agents recenseurs (de gauche à droite) :



Bernard ACOULON, Valérie GUITTENY et Estelle ARDOIS-BIGAUD.

Contact presse :

Thomas GUIOT - Chargé de Communication - tguiot@saint-brevin.fr ou 06 43 23 08 76